**La mise en place du misthos**

Voulant s'opposer à l'influence qu'avait le stratège Cimon sur la démocratie, Périclès cherchait à gagner le peuple à sa cause. Mais, moins riche, il n'était pas en mesure d'aider les pauvres comme le faisait son adversaire. En effet, Cimon offrait chaque jour un repas aux Athéniens qui le demandaient. Il donnait aussi des vêtements aux vieillards et il était les bornes de ses terrains pour laisser tous ceux qui en avaient envie cueillir des fruits. Ainsi, puisque Périclès ne pouvait le battre dans ce domaine, il décida de se servir de l'argent public. Il distribua par exemple des indemnités pour permettre aux citoyens les moins riches d'assister aux spectacles et il rétribua ceux qui étaient juges au tribunal. Bien vite, Périclès corrompit la foule et c'est de cette manière qu'il réussit à se concilier le peuple. Quant à Cimon, Périclès parvient à le faire ostraciser comme ennemi du peuple.

PLUTARQUE (vers 46-125 après JC), *Vie de Périclès*

1 Cette indemnité est le misthos

**Périclès parlant des institutions athéniennes**

*Périclès, en 431 avant J.-C., fait l'éloge des institutions d'Athènes lors d'un discours en l'honneur de guerriers morts au combat.*

«Notre régime politique ne se propose pas pour modèle les lois d'autrui et nous sommes nous-mêmes des exem­ples plutôt que des imitateurs.

Pour le nom de ce régime, comme les choses dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité, c'est une démocratie. En ce qui concerne nos différends privés, la loi nous place tous à égalité. Quant à l'honneur des magistratures, il revient à ceux qui ont le plus de mérite dans le domaine concerné, l'appartenance à telle ou telle catégorie sociale n'entre pas en ligne de compte. D'ailleurs, la pauvreté n'empêche pas un homme capable, d'être au service de l'État [...]. Nous pratiquons la liberté non seulement dans notre conduite politique mais aussi dans la vie quotidienne où nous restons ouverts aux autres [...]. Malgré cette tolérance qui règle nos relations privées, dans le domaine public, nous craignons d'agir illégalement, car nous prêtons attention aux magistrats qui se succèdent et aux lois [...]. »

thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse,* II, 36-37.

**Les travaux de l’Acropole**

Puisque la cité est convenablement équipée pour la guerre, il faut qu’elle emploie ses ressources à des travaux qui lui procurent après leur achèvement une gloire éternelle, et durant leur exécution une prospérité immédiate. On verra en effet apparaitre toutes sortes d’activités et de besoins variés qui feront appel à tous les arts et occuperont tous les bras, assurant ainsi des revenus à presque toute la cité.

plutarque, *Vie de Périclès.*

**L’usage du trésor de la ligue de Délos**

Le peuple, criaient-il [les principaux adversaires de Périclès, dont Thucydide, chef des aristocrates1], est déshonoré. Il s’est attiré les insultes de tous pour avoir transporté de Délos à Athènes le trésor commun des grecs. Quant à l’excuse honorable que nous pouvions opposer à nos accusateurs, en soutenant que nous avions transféré ici le bien commun par crainte des Barbares pour le mettre en lieu sûr, Périclès nous l’a ôté. La Grèce s’estime victime d’une terrible injustice et d’une tyrannie manifeste : elle voit qu’avec les sommes qu’elle a fournies sous la contrainte pour faire la guerre, nous couvrons d’or et de parures notre cité, comme une fille coquette, l’ornant de pierres précieuses, de statues, de temples qui coûtent mille talents.

Périclès de son côté répondait aux Athéniens qu'ils n'avaient pas à rendre compte à leurs alliés de l'argent qu'ils avaient reçu d'eux.

Nous combattons, disait-il, pour leur défense et nous éloignons les barbares de leurs frontières. Ils ne fournis­sent pour la guerre ni cavaliers, ni navires, ni soldats, ils ne contribuent que de quelques sommes d'argent qui, une fois payées n'appartiennent plus à ceux qui les livrent mais à ceux qui les reçoivent. »

plutarque, *Vie de Périclès.*

1 il (à ne pas confondre avec l’historien) est ensuite victime de l’ostracisme

**Réforme de l’accès à la citoyenneté**

« La troisième année qui suivit [451 /450 av. JC], à cause du nombre croissant de citoyens et sur la proposition de Périclès, on décida de ne pas laisser jouir de droits politiques quiconque ne serait pas né de deux citoyens. »

ARISTOTE, *Constitution d’Athènes*, Livre XXVI, 4

**Le point de vue de Thucydide**

Aussi tenait-il la foule, quoique libre, bien en main et, au lieu de se laisser diriger par elle, il la dirigeait ; en effet, comme il ne devait pas ses moyens à des ressources illégitimes, il ne parlait jamais en vue du plaisir, et il pouvait au contraire mettre à profit l'estime des gens pour s'opposer même à leur colère. En tout cas, chaque fois qu'il les voyait se livrer mal à propos à une insolente confiance, il les frappait par ses paroles en leur inspirant de la crainte ; et, s'ils éprouvaient une frayeur déraisonnable, il les ramenait à la confiance. Sous le nom de démocratie, c'était en fait le premier des citoyens qui gouvernait.

thucydide (460-400 avant J.C.), *Histoire de la guerre du Péloponnèse,* II, 8-11.

L’action de Périclès